

Image not found or type unknown



Cambriolage d une maison sans volets

Par **Cchman62**, le **30/09/2021** à **11:14**

Bonjour ,

Mon fils a été victime d'un cambriolage pendant ses vacances. L'assurance ne veut pas rembourser le préjudice (environ 6.000 € de mobilier) parce qu'il n y a pas de volets à la maison qu'il loue.

Ma question est :

est-ce que mon fils peut se retourner contre son propriétaire parce que la maison n'est pas équipée en volets ?

Merci pour vos réponses.

Salutations.

Par **youris**, le **30/09/2021** à **11:38**

bonjour,

je ne pense pas que la responsabilité du bailleur puisse être retenue, par contre votre fils devait vérifier si son contrat d'assurance exigeait des volets ou des barreaux aux fenêtres.

voir ce lien :

[un-logement-en-rez-de-chaussee-doit-il-etre-obligatoirement-equipe-de-barreaux-aux-fenetres](#)

salutations

Par **Chaber**, le **30/09/2021** à **11:46**

bonjour

[quote]

l assurance ne veut pas rembourser le préjudice (environs 6000€ de mobilier)parce qu il n y a

pas de volets a sa maison qu il loue.

[/quote]

Seule une lecture attentive des conditions générales du contrat, qui peuvent varier d'un assureur à l'autre , peut répondre

[quote]

Est ce que mon fils peut se retourner contre son propriétaire parce que la maison n est pas équipée en volets ?

[/quote]

Non il a loué en connaissance de cause et signé le bail

Par **Cchman62**, le **30/09/2021** à **13:36**

Je vous remercie pour toutes vos réponses.

Salutations